



Communiqué de presse

Paris, le 10 février 2020

### **Les raisons d'une lettre au Conseil National de l'Ordre des Médecins**

Toute la société française est actuellement traversée par une forte mobilisation contre la réforme des retraites voulue par notre gouvernement. Tous les voyants sont au rouge : nous savons d'ores et déjà que les professions libérales avec leurs régimes autonomes seront les grandes perdantes de cette réforme avec des hausses de charges, des baisses de pensions, un flou sur l'avenir de leurs réserves et sur la future valeur du point.

Les 18 professions concernées se sont regroupées depuis en un "Collectif Retraite" de protestation. Une première manifestation a été organisée le 16 septembre à Paris, suivie d'une seconde le 6 février 2020.

Cependant depuis le début, nous observons des disparités de mobilisation sur le terrain au sein des principaux acteurs concernés.

Les avocats sont et restent les plus actifs, les plus mobilisés. Ils ont le soutien sans faille du CNB (Conseil National du Barreau) qui appuie et accompagne leur mouvement de grève dure et toutes leurs formes d'actions.

Le CNB représente les 70000 avocats et les 164 barreaux français. Il a voté la poursuite du mouvement le 7 février 2020 à travers ses 70 membres élus avec de nouvelles perspectives de négociations que nous suivrons de prêt.

## **Qu'en- est-il pour les médecins libéraux ?**

L'UFMLS a été un lanceur d'alerte sur les dangers de cette réforme de nos retraites dès février 2019 et a participé à toutes les actions avec le Collectif, incitant les autres syndicats de médecins à la rejoindre. L'UFMLS s'interroge sur le silence de notre CNOM ( Conseil national de l'Ordre des Médecins) face à ce problème sociétal qui nous concerne et ce changement de paradigme pour nos futures retraites.

Elle rappelle que le CNOM est l'interlocuteur des pouvoirs publics, qu'il a pour mission de défendre les intérêts des patients et la profession de médecin. Il doit garantir l'éthique, la déontologie et des conditions d'exercice sereines.

L'attitude du CNOM nous semble malheureusement être différente de celle du CNB... Or cette réforme des retraites ne respecte pas la solidarité professionnelle (article 56) et met à mal la médecine libérale en diminuant son attractivité, elle exclut la médecine de la gouvernance, la met sous tutelle en lui faisant perdre son indépendance .

Ce silence nous inquiète, cette absence de soutien nous questionne, il nous pèse et l'UFMLS a donc décidé d'envoyer une lettre (ci-jointe) afin d'obtenir des réponses à toutes ces questions et un véritable positionnement de notre instance.

**Relations presse :**

**Laurent Payet /Sarah Bonoron / Langage et Projets Conseils**  
**laurent@lp-conseils.com / sarah@lp-conseils.com / 01 53 26 42 10 / 06 89 95 48 87**

**UFML syndicat : le syndicat de l'union française pour une médecine libre**